

PROLONGATION - JUSQU'AU 15 février 2023

Opération -15% sur toute la gamme

RÈGLEMENT promotion

Art 1. La société _____ immatriculée au RCS de _____ sous le n° _____ est une entreprise indépendante concessionnaire du réseau Art & Fenêtres. Du _____ au 15 février 2023, elle propose à ses clients une remise exceptionnelle de 15% sur la fourniture des produits de la gamme Art & Fenêtres (fenêtres, portes, volets, portails). Cette remise s'applique uniquement sur la fourniture des produits et non sur la pose.

Art 2. Seules les commandes signées et validées, reçues entre le _____ et le 15 février 2023 sont concernées par cette offre.

Art 3. L'offre promotionnelle « -15% sur toute la gamme » n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle concernant ces produits.

Art 4. La réduction de 15% est appliquée par rapport au prix de référence pratiqué sur les mêmes produits par le magasin Art et Fenêtres dans le mois précédent le début de l'opération « -15% sur toute la gamme ».

Art 5. L'offre promotionnelle « -15% sur toute la gamme » est applicable exclusivement aux produits commandés dans le cadre d'un chantier en rénovation (chantiers de construction neuve exclus) et en aucun cas à la prestation de pose.

Art 6. L'offre Garantie à vie est un Contrat de garantie payant réservé au particulier propriétaire, intervenant après expiration des garanties décennales du fabricant et du poseur. Offre soumise à conditions, susceptible de modifications sans préavis.

Voir conditions en magasin.

Liste des magasins participants sur www.artetfenetres.com